

X Services médicaux-scolaires



Service dentaire scolaire

Le service dentaire scolaire est un service de l'Etat dont l'activité est axée sur la prévention, la promotion de l'hygiène bucco-dentaire et la lutte contre les caries. Les contrôles dentaires seront assurés par la caravane dentaire qui sera présente à Cugy au mois de mars 2017.

A noter que les soins seront désormais effectués en clinique dentaire fixe à Romont. Le contrôle est obligatoire, sauf pour les enfants qui fournissent annuellement à leur enseignant une attestation de leur dentiste privé qui assure un suivi régulier. Cette attestation doit être remise dans les délais demandés par l'enseignant. Le contrôle et les traitements sont à la charge des parents.

Médecine scolaire

Pendant sa scolarité, votre enfant sera soumis périodiquement à un examen médical **obligatoire** qui a pour but de :

- Détecter et traiter d'éventuels problèmes de santé qui pourraient perturber ses futurs apprentissages
- Appliquer les vaccinations prévues en fonction de son âge
- Faire de la prévention et promotion de la santé

L'examen médical à l'école enfantine et lors du dernier cycle primaire (2H et 8H dans notre cercle scolaire) est obligatoire dans le canton de Fribourg.

Pour les élèves de 2H :

Les parents des élèves de 2H reçoivent en début d'année scolaire un courrier de l'administration communale contenant 2 formulaires, le premier à l'intention du médecin qui effectuera la visite médicale (celui-ci peut être votre médecin de famille/pédiatre ou le médecin scolaire). Le second formulaire (choix du médecin) est à remettre dûment rempli, daté et signé, à l'enseignante de votre enfant dans le délai imparti.

Pour les élèves de 8H :

Les parents des élèves de 8H reçoivent en début d'année scolaire un courrier de l'administration communale contenant plusieurs formulaires, à leur intention, à celle de leur enfant et à celle du médecin qui le remplira lors de la visite médicale. En principe, l'examen médical se fait durant les heures de classe par le médecin scolaire (Dr Michel Descloux à Cugy). Si les parents souhaitent que cet examen soit réalisé par un autre médecin, une attestation de visite signée du médecin choisi est exigée et doit être transmise à l'enseignant.